



Bulletin d'adhésion

Document à retourner dûment rempli en CAPITALES, accompagné de votre règlement.

ÉTAT-CIVIL

NOM Prénom : Madame Monsieur

DATE DE NAISSANCE :

ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT AU SNIZA CFE-CGC L'ANNÉE N-1 ? (année civile)

Oui Non N° Adhérent :

DÉFINISSEZ VOTRE STATUT D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Étudiant En emploi Sans emploi Pré-retraité Retraité

DÉFINISSEZ VOTRE STATUT CATEGORIEL (vérifiez l'intitulé sur votre bulletin de paie)

Cadre Technicien Agent de Maîtrise Employé - Ouvrier

À QUELLE CONVENTION COLLECTIVE ÊTES-VOUS RATTACHÉ ? (Consultez votre bulletin de paie)

IDCC N° INTITULÉ

VOS COORDONNÉES DE CONTACT

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone(s)

Email (sur lequel vous souhaitez recevoir l'actualité SNIZA)

EXERCICE SYNDICAL

EXERCÉZ-VOUS UN MANDAT SYNDICAL ? INDIQUEZ LE(S) MANDAT(S) DONT VOUS PORTEZ LA RESPONSABILITÉ...

- Coordonnateur/ice Groupe
- Délégué(e) Syndical(e) Central
- Délégué(e) Syndical(e) Établissement
- Représentant(e) de Section Syndicale
- Représentant(e) Syndical(e) C.S.E.
- Représentant(e) Syndical(e) C.S.C.T.
- Élu(e) titulaire C.S.E. Élu(e) suppléant C.S.E.
- Membre commission C.S.C.T.
- Élu(e), autres commissions
- Représentant(e) de proximité
- Élu(e) C.S.E. Central ou Comité de Groupe
- Représentant(e) comité Européen

- Union Départementale
- Union Régionale
- Branche / CNN (précisez l'intitulé)
- Prud'Hommes
- Conseiller du Salarié
- Autre (précisez)

DROIT À L'IMAGE

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, autorisez-vous le SNIZA CFE-CGC à vous photographier et à utiliser votre image. Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le SNIZA CFE-CGC, exclusivement dans le respect de votre personne, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits. Oui Non

PORTRAIT DE VOTRE EMPLOYEUR

GROUPE

Raison sociale

Adresse/Code Postal/Ville

N° de SIRET Code APE (NAF)

ENTREPRISE (Siège Social)

Raison sociale

Adresse/Code Postal/Ville

N° de SIRET Code APE (NAF)

ÉTABLISSEMENT (Lieu de Travail si différent)

Raison sociale

Adresse/Code Postal/Ville

N° de SIRET Code APE (NAF)

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE SNIZA CFE-CGC DANS VOTRE ENTREPRISE

NOM Délégué.e syndical.e de rattachement (si existant) Madame Monsieur

Tarifs de Cotisations

CATÉGORIE ou REVENUS ANNUELS de références exprimés en brut	Tarif de COTISATION PAR AN	Tarif de COTISATION PAR JOUR	COUT DE L'ADHESION/an APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT
ÉTUDIANT	30 €/AN	0,82 €/JOUR	10,20 €/AN
SYMPATHISANT & DONNEUR	à partir de 50 €/AN	à partir de 0,14 €/JOUR	à partir de 17 €/AN
1 ^{re} ADHESION SNIZA CFE-CGC	120 €/AN	0,33 €/JOUR	40,80 €/AN
RETRAITÉ	110 €/AN	0,30 €/JOUR	37,40 €/AN
REVENUS ≤ 17 000 €	120 €/AN	0,33 €/JOUR	40,80 €/AN
17 000 € ≤ REVENUS ≤ 19 000 €	140 €/AN	0,39 €/JOUR	47,60 €/AN
19 001 € ≤ REVENUS ≤ 21 000 €	155 €/AN	0,43 €/JOUR	52,20 €/AN
21 001 € ≤ REVENUS ≤ 27 000 €	180 €/AN	0,50 €/JOUR	61,20 €/AN
27 001 € ≤ REVENUS ≤ 35 000 €	210 €/AN	0,58 €/JOUR	71,40 €/AN
35 001 € ≤ REVENUS ≤ 45 000 €	250 €/AN	0,69 €/JOUR	85,00 €/AN
45 001 € ≤ REVENUS ≤ 55 000 €	300 €/AN	0,82 €/JOUR	102,00 €/AN
55 001 € ≤ REVENUS ≤ 65 000 €	350 €/AN	0,96 €/JOUR	119,00 €/AN
REVENUS ≥ 65 000 €	400 €/AN	1,10 €/JOUR	136,00 €/AN

ZOOM

SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT

La loi de Finances 2012 sur les revenus ouvre droit à un crédit d'impôts pour les cotisations syndicales : **66% du montant réglé.**

Conformément à ce dispositif, votre cotisation annuelle est éligible à un crédit d'impôt à déclarer lors de votre déclaration d'impôt sur le revenu grâce à une attestation fiscale qui vous sera délivrée.

Vous obtiendrez ainsi une diminution de votre montant d'impôt de 66% du montant de votre cotisation versée.

M.B. Le service protection juridique proposé par CFE-CGC Agro est accessible après 2 années consécutives de cotisations acquittées. Le service protection juridique proposé par le SNIZA CFE-CGC est accessible dès acquittement de votre première cotisation sous réserve de la constitution d'un dossier soumis à validation du SNIZA CFE-CGC. Il est impératif de veiller à respecter à enseigner soigneusement l'exactitude de votre tranche de revenu annuel brut de référence déclarée en année N-1. Toute personne faisant acte de mauvaise foi se verra refuser l'accès aux services SNIZA CFE-CGC.

